

Règlement du jeu quiz à destination des locataires de 13 Habitat, ayant un compte sur l'espace locataire du site internet www.13habitat.fr

Article 1 : Objet

13 HABITAT, Office Public de l'Habitat, inscrit au R.C.S. de Marseille sous le numéro 91 b 721 b 782 855 696, ayant son siège social à Marseille (80 rue Albe 13004), organise un jeu « Quiz des locataires ».

Article 2 : Conditions de participation

Le quiz est ouvert à tous les locataires titulaires d'un bail à usage d'habitation (ou garage ou local associatif) chez 13 Habitat, qui possèdent un compte actif dans l'espace locataires du site internet de 13 Habitat.

Article 3 : Durée du concours

Le jeu se déroulera jusqu'au 28 février inclus. Les réponses reçues après cette date seront considérées comme nulles.

13 Habitat se réserve cependant la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le présent quiz si les circonstances l'exigent. La responsabilité de 13 Habitat ne saurait être engagée de ce fait.

Article 4 : Modalités

Pour participer, il suffit de répondre au quiz qui se trouve sur votre espace locataire, à la question suivante :

Combien de logements gère 13 Habitat ?

- 1 - plus de 30 000 logements.
- 2 – moins de 10 000 logements.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le jeu prévoit le tirage au sort de 10 gagnants. Le tirage au sort sera effectué en présence d'un huissier, le jeudi 1^{er} mars 2018.

Les gagnants recevront chacun 50€ de chèques cadeaux.

Les chèques cadeaux ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Les gagnants seront informés par 13 Habitat par courrier, par e-mail ou par téléphone. Les gagnants autorisent 13 Habitat à procéder à toutes vérifications concernant leur identité et adresse postale. Toutes informations erronées concernant l'identité ou l'adresse du participant entraînent le retrait immédiat de celui-ci dans la liste des gagnants.

Article 6 : Règlement

Le règlement sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande, avant la date de clôture des inscriptions.

Le règlement complet peut-être également consulté sur le site internet www.13habitat.fr

Article 7 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, ou toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Article 8 : Remise des lots

Les gagnants renoncent à réclamer à 13 Habitat tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article 9 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent évènement sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de cet événement et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification à l'ensemble des données les concernant en s'adressant au Directeur de la Communication de 13 HABITAT, 80 rue Albe, 13004 Marseille.

Les participants sont également informés que, pour des motifs légitimes, ils peuvent s'opposer au traitement des données les concernant.

Les informations ne pourront être réutilisées en-dehors de cet évènement.

Article 10 : Droit à l'image

Chaque participant autorise l'organisateur à capter, fixer, reproduire et diffuser son image ainsi qu'à la modifier et à l'utiliser dans le cadre de la création et de l'exploitation des divers documents publicitaires, promotionnels et d'informations. Ceci est consenti pour tous les supports connus ou à connaître, pour le monde entier et pour toute la durée de l'exploitation des divers documents publicitaires, promotionnels et d'informations. Chaque participant accepte expressément de céder à titre gratuit à l'organisateur, l'ensemble de ses droits à l'image, lors de l'évènement. Il renonce expressément à prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'organisateur, qui trouverait son origine dans l'exploitation totale ou partielle des photographies ou vidéos.